



Union Française des Œuvres Laïques
d'Éducation Physique

Commission Technique Régionale Cyclospor Classification Route

Patrick Crommelinck
Responsable Classification
12, Rue de la république
59496 SALOME

Aux présidents de club cyclospor

Salomé, le 22 Janvier 2010

Objet : Compte rendu de la réunion de classification route

La commission classification s'est réunie le 22 janvier 2010 à LA BASSEE, avec la presque totalité des membres présents, et a débattu concernant 3 thèmes principaux : la supériorité manifeste, les montées de l'intersaison et les appendices régionales au nouveau règlement National.

1. Supériorité Manifeste

Rappel du règlement national : *En cas de supériorité manifeste d'un cyclospor, les commissions sportives départementales se réservent le droit de surclasser celui-ci immédiatement.*

Afin de nous aider à cerner s'il y a supériorité manifeste, quelques règles ont été annoncées et votées à la majorité :

- Un coureur junior ou Sénior A de 4° catégorie accèdera à la 3° catégorie à la 1° victoire ou dès qu'il comptabilisera 15 pts.
- Un coureur de 2° catégorie remportant une course de 1° et 2° catégorie au scratch, montera automatiquement en 1° catégorie. Il sera alors déclaré vainqueur des 1° catégorie. Le second des 2° catégories sera alors déclaré vainqueur de la 2° catégorie mais se verra attribué les points du 2° (7 points). Le 1° des 1° catégorie sera quant à lui classé second.
- La commission se réserve le droit d'étudier le cas d'un coureur suite à la réception d'un rapport de commissaires ou de membres de la commission.
- Les 3° catégories ayant la double affiliation FFC/UFOLEP et ayant marqué des points FFC en 2009, sont classés en 2° catégorie.

2. Montée de l'intersaison (après la saison cyclospor route)

Les critères de montée pour la prochaine intersaison 2010-2011 ont été décidés et votés à savoir : Les coureurs de 2°, 3° et 4° catégorie ayant marqué 25 points dans l'année 2010, accèderont à la catégorie supérieure à l'intersaison.

Sont montés cette année suivant les critères de l'an dernier :

De 2° en 1° catégorie :

DUPONT	Damien	E.C. Lieu St Amand
DOOM	Patrice	Linselles
MADRY	Yann	U.C.Wattignies
MAES	Jérémy	Wambrechies- Marquette
MICHEL	Eric	Feignies
VANWYNSBERGHE	Samuel	Halluin
ZWIERCZCHIEWSKI	Zdyslaw	Verlinghem



De 3° en 2° catégorie :

BOCQUILLON	Benoit	Isbergues
CODDEVILLE	Marc	Dunkerque
DAUCHY	Jean François	Thumeries
LEFEBVRE	Michel	A.C.Neuville St Remy
BRIXHE	Alain	Fourmies

De 4° en 3° catégorie:

DAUCHY	Jean Marie	USBL Bruay Labuissière
EROUART	Charles	Harnes
LAGGER	Gérard	Orchies
LAMBERT	Jérôme	Hellemmes
LEBOUT	Jean Marc	USVM
LEVAS	Marcel	Harnes
QUESNEL	Rene	Harnes
WICQUART	Raymond	C.R. La Bassée

3. Classification nationale et appendices régionales

Rappel : Toutes les places sont prises en compte quelque soit le comité dans lequel le coureur a participé.

3.1 : appendices au règlement national et principaux rappels:

- Les jeunes moins de 10 ans sont autorisés à courir une course par week end. Les jeunes de moins de 10 ans ne pourront participer aux épreuves si le circuit est adapté (circuit plat moins de 2 km) ou s'il existe une épreuve spécifique pour eux. Il est conseillé aux organisateurs et aux parents de se renseigner au préalable afin d'éviter tout quiproquo.
- Les jeunes de 11/12 ans et 13/14 ans sont autorisés à courir une course par week end et les jours fériés non consécutifs. Exemple Vendredi 1° mai et le dimanche 3 mai
- Les jeunes de 15/16 ans sont autorisés à courir 2 courses par week end (pas plus de 2 courses consécutives exemple : le vendredi et le dimanche mais pas les vendredi, samedi, dimanche).
- Les cadets sortants sont classés en 3° et sont Juniors.
- Tout nouveau coureur de plus de 50 ans débute en 3° catégorie (catégorie d'accueil). En fonction de son niveau il aura la possibilité de demander une descente au bout de la première réunion de classification sous réserve d'avoir au moins participé à 3 épreuves convaincantes.
- Les montées se font sur au bout de 30 points. Ci-dessous le barème des points :

Extrait du règlement national :

B1. 10 PARTANTS et PLUS

a) Points aux 5 premiers :

- 1^e : 10 points
- 2^e : 7 points
- 3^e : 6 points
- 4^e : 4 points
- 5^e : 3 points

b) La place des 5 premiers est indiquée sur la carte spécifique.



B2. Moins de 10 partants dans la catégorie :

- a) Le vainqueur marque **5** points ; sa place (1°) est marqué sur la carte spécifique
- b) Les autres partants ne marquent pas de points. Leurs places ne sont pas marquées sur la carte spécifique.

B3. S'il y a 5 partants ou moins dans la catégorie :

- a) Le vainqueur marque **3** points; sa place (1°) est marqué sur la carte spécifique
- b) Les autres partants ne marquent pas de points. Leurs places ne sont pas marquées sur la carte spécifique.

- Les nouveaux licenciés non connus comme ayant couru dans une autre fédération ont été classés en 3° catégorie et seront rapidement réaffectés dans une autre catégorie si nécessaire.
- Les coureurs de plus de 50 ans dont la demande de descente a été acceptée, remonteront au bout de 20 points ou une victoire.
- Les coureurs de plus de 60 ans accéderont à la catégorie supérieure au bout de 40 points ou 2 victoires. Leur demande de descente d'une catégorie à l'inter-saison sera examinée.
- Tout coureur (hormis les plus de 50 ans) ayant descendu de catégorie à l'intersaison ou en cours de saison remontera au bout de 15 points ou une victoire.
- Tout nouveau coureur accédant à la double licence en cours d'année se verra régulariser son carton dans les plus brefs délais si nécessaire (3° catégorie → 2° catégorie).
- **La présentation de la licence et de la carte cycloport lors du retrait du dossard est obligatoire à chaque course.**
- **Tout nouveau licencié ne possédant pas de carton ou ayant mal rempli sa fiche individuelle en début de saison participera à la course en 1° catégorie avant régularisation.**
- Les montées sont effectives dès le lendemain quand le quota est atteint même si l'inscription est déjà faite pour la course suivante.
- Le coureur terminant aux 5 premières places devra présenter le carton au commissaire chargé de la vérification ou le remplir de lui-même. **Rappel du Règlement national :**

*Toutefois, même si les organisateurs ont oublié d'inscrire ces places sur la carte, un cycloportif remplissant les conditions nécessaires devra, **de lui-même**, passer en catégorie supérieure et demander à la commission départementale, la carte correspondant à sa nouvelle catégorie. Le non respect de ces passages en catégorie supérieure fera automatiquement l'objet d'une sanction infligée par la commission départementale ou par la commission disciplinaire de première instance.*

Les doubles affiliés UFOLEP/ FSGT sont autorisés à prendre un carton avec corrélation des catégories à savoir pour les nouveaux demandeurs:

- 2° catégorie FSGT → 1° catégorie UFOLEP (uniquement dans le comité)
- 3° catégorie FSGT → 2° catégorie UFOLEP
- 4° catégorie FSGT → 3° catégorie UFOLEP
- 5° catégorie FSGT → 4° catégorie UFOLEP.

Nota : Cet appendice ne s'applique que pour les compétitions et championnats départementaux et régionaux. Pour les compétitions et championnat national, ci-dessous l'extrait du règlement national.



Union Française des Œuvres Laïques
d'Éducation Physique

Commission Technique Régionale Cyclospor Classification Route

3.2 : extrait du règlement national :

LICENCIES MASCULINS UFOLEP

Catégorie	Licencié la saison dernière	Accueil UFOLEP	Arrêt 1 an	Accueil UFOLEP	Arrêt 2 ans	Accueil UFOLEP	Arrêt 3 ans	Accueil UFOLEP	Arrêt 4 ans	Accueil UFOLEP	Arrêt 5 ans	Accueil UFOLEP	Arrêt de plus de 5 ans	Accueil UFOLEP
GS	x	GS	x	GS	x	GS	x	GS	x	GS	x	GS	x	GS
3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e
2 ^e	x	2 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e
1 ^e	x	1 ^e	x	2 ^e	x	2 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e

LICENCIES FFC

Catégorie	Licencié la saison dernière	Accueil UFOLEP	Arrêt 1 an	Accueil UFOLEP	Arrêt 2 ans	Accueil UFOLEP	Arrêt 3 ans	Accueil UFOLEP	Arrêt 4 ans	Accueil UFOLEP	Arrêt 5 ans et plus	Accueil UFOLEP	Arrêt de 10 ans et plus	Accueil UFOLEP
Pass' Cyclisme	x	2 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e
Série 3 (Ex - Régional) Moins de 20 points	x	1 ^e	x	1 ^e	x	2 ^e	x	2 ^e	x	2 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e
Série 3 (Ex - Régional) 20 pts et plus	x	Non	x	1 ^e	x	1 ^e	x	2 ^e	x	2 ^e	x	3 ^e	x	3 ^e
Série 2 (Ex National)	x	Non	x	Non	x	Non	x	1 ^e	x	1 ^e	x	2 ^e	x	2 ^e
Série 1 (Ex Elite)	x	Non	x	Non	x	Non	x	Non	x	1 ^e	x	1 ^e	x	2 ^e

LICENCIES FFC - CATEGORIE d'AGE "Junior"

1 ^e année et 2 ^e année d'âge classés " Pass' Cyclisme "	Accueil en UFOLEP en 3 ^e catégorie « Les 2 ^e année » disputent les Championnats en catégorie « Masculins 19/29 ans »
1 ^e année d'âge classés " Junior FFC "	Accueil en UFOLEP en 2 ^e catégorie Disputent les Championnats en catégorie « Masculins 17/18 ans »
2 ^e année d'âge classés " Junior FFC "	Ne peuvent obtenir de carte cyclospor en UFOLEP



Union Française des Œuvres Laïques
d'Éducation Physique

Commission Technique Régionale Cycloport Classification Route

LICENCIES MASCULINS FSGT

Catégorie	Licencié saison dernière	Accueil UFOLEP	Arrêt 1 an	Accueil UFOLEP	Arrêt 2 ans	Accueil UFOLEP	Arrêt 3 ans	Accueil UFOLEP	Arrêt 4 ans	Accueil UFOLEP	Arrêt 5 ans et plus	Accueil UFOLEP
5 ^e - 4 ^e - 3 ^e	X	2 ^e	X	3 ^e	X	3 ^e	X	3 ^e	X	3 ^e	X	3 ^e
2 ^e	X	1 ^e	X	1 ^e	X	2 ^e	X	2 ^e	X	2 ^e	X	3 ^e
1 ^e	X	Non	X	1 ^e	X	1 ^e	X	2 ^e	X	2 ^e	X	3 ^e

FEMININES LICENCIES FFC

Catégorie	Licenciée saison dernière	Accueil à l'UFOLEP	Arrêt 1 an	Accueil à l'UFOLEP	Arrêt 2 ans	Accueil à l'UFOLEP
Pass' Cyclisme	X	Fém	X	Fém	X	Fém
Série 3 Ex Régionale	X	Fém	X	Fém	X	Fém
Série 1 ou 2 (Ex Nationale ou Elite)	X	Non	X	Non	X	Fém

LICENCIES FFC - CATEGORIE d'AGE "Junior"

1 ^e année et 2 ^e année d'âge Classées " Pass' Cyclisme "	Accueil en UFOLEP Disputent les Championnats en catégorie « Fém.17/29 ans »
1 ^e année d'âge Classées " Junior FFC "	Accueil en UFOLEP Disputent les Championnats en en catégorie « Fém.17/29 ans »
2 ^e année d'âge Classées " Junior FFC "	Ne peuvent obtenir de carte cycloport en UFOLEP



Union Française des Œuvres Laïques
d'Éducation Physique

Commission Technique Régionale Cycloport Classification Route

FEMININES LICENCIÉES FSGT

Catégorie	Licenciée saison dernière	Accueil à l' UFOLEP P	Arrêt 1 an	Accueil à l' UFOLEP	Arrêt 2 ans	Accueil à l' UFOLEP
3 ^e - 4 ^e - 5 ^e	x	Fém	x	Fém	x	Fém
2 ^e	x	Fém	x	Fém	x	Fém
1 ^e	x	Non	x	Fém	x	Fém

B-4/ La DOUBLE LICENCE :

L'adhésion simultanée à l'UFOLEP et à la FFC ne peut être obtenue qu'à la **condition de s'effectuer dans la même association, elle-même affiliée aux 2 fédérations UFOLEP et FFC.**

En ce qui concerne l'adhésion simultanée à 2 fédérations affinitaires (UFOLEP et FSGT), elle devra être, de même, réalisée **dans la même association, elle-même affiliée aux 2 fédérations.**

Seul(e)s les licencié(e)s « Pass'Cyclisme » FFC et les licencié(e)s FSGT de 3^e, 4^e et 5^e catégories peuvent prétendre à la double licence .

Les « Licenciés FFC (masculins et féminines) qui sont classés Juniors, ne peuvent prétendre à la double licence avec l'UFOLEP qu'au cours de leur première année FFC dans cette catégorie .

Lors de sa demande de carte Cycloport – UFOLEP, le (la) licencié(e) qui a une double appartenance doit **OBLIGATOIREMENT le déclarer en précisant sa catégorie.**

Cas particulier rencontré chez les doubles licenciés :

Tout double licencié, classé en « Série Pass'Cyclisme FFC » en début de saison, qui accède à la suite de points marqués à une « Série 3 » de cette fédération, doit à ce moment, choisir sa fédération: la FFC ou l'UFOLEP. En aucun cas il ne pourra, la saison suivante, accéder à la double licence.

Tout(e) double licencié(e) FFC qui, en fin de saison est classé(e) « Série 2 », alors qu'il(elle) avait débuté la saison en « Pass'Cyclisme », ne pourra prétendre à une carte cycloport (ou cyclo-cross) pour la saison suivante .



Union Française des Œuvres Laïques
d'Éducation Physique

Commission Technique Régionale Cycloport Classification Route

Licence « Série Pass'Cyclisme open FFC » :

A compté de la fin de la saison route (aux alentours du 10 octobre 2010, seuls les licenciés « **Série Pass'Cyclisme FFC** » pourront prétendre à la carte cycloport UFOLEP ; les « **Série Pass'Cyclisme open FFC** » ne pourront plus prétendre à la carte cycloport.

Cas particulier des JEUNES doublement licenciés UFOLEP et FFC :

Les licenciés UFOLEP des catégories "Jeunes de 14 ans, Jeunes de 16 ans et Adultes de 18 ans" ayant également une licence FFC et/ou FSGT participent aux épreuves UFOLEP dans la catégorie immédiatement supérieure à leur catégorie d'âge.

Pour les Jeunes de 14 ans et de 16 ans, à double appartenance, un certificat médical de surclassement ou de surclassement exceptionnel est obligatoire.

Ainsi :

- . • **Un Jeune de 14 ans à l'UFOLEP est Cadet 1ère année à la FFC ; il participera aux épreuves UFOLEP dans la catégorie Jeunes 15/16 ans.**
- . • **Un Jeune de 15 ans à l'UFOLEP est Cadet 2ème année à la FFC ; il participera aux épreuves UFOLEP dans la catégorie Jeunes 15/16 ans.**
- . • **Un Jeune de 16 ans à l'UFOLEP est Junior à la FFC. Il participera aux championnats UFOLEP dans la catégorie Adultes 17/18 ans et sera affecté, pour les autres épreuves disputées par catégorie de valeur, en 3^e catégorie. Voir le paragraphe C-3 /Le surclassement.**

La prochaine réunion de classification aura lieu le 19 Février 2010 et les courriers de demande de descente devront parvenir aux présidents de CTD ou responsable de classification par les présidents de club avant le 17 Février pour être pris en compte.

Les cartes sont à payer 8 euros pour tous sauf jeunes, minimes et cadets (gratuit), le chèque sera libellé CTD CYCLOSPORT.

Rappel : La carte est indispensable pour pouvoir participer aux compétitions UFOLEP

Les cartes cycloport payées seront remises aux présidents ou délégué de club lors des 2 premières courses de l'année ou transmises par courrier sur demande.



Union Française des Œuvres Laïques
d'Éducation Physique

Commission Technique Régionale Cyclospor Classification Route

Composition de la commission de classification :

Membres (présidents de club et coureurs): Roland GUEST, Alain HUART, Christian KOLODZIEZIAK, Bruno KNOCKAERT, Michel FLOUREST, Sébastien HAVET, Denis BERTHIER, Jean Claude LEKOEUGE, Raymond MILOIS, Gérard SCHAPMAN, Alain VICQUELIN, Jean Pierre, Nicolas et Sylvie DANIEL, Bertrand GRAVE, Jean François GOBERT, Yves BOUCHER, Fabien FOURNIER, Annie MARTIN, Pascal BERTIN, Patrick CROMMELINCK

Présidents des CTD et CTR : Italo LECCI, Monique FOURNIER

Représentants des commissaires: Martine LECCI, Patricia CROMMELINCK, Michel DEFRETIN, Sophie GUILBERT

Rappel des braquets jeunes pour cette saison

Par respect envers les concurrents et afin d'éviter toute polémique il est demandé aux jeunes d'avoir le braquet indiqué entre parenthèse ci-dessous d'installé sur son vélo. Le blocage du dérailleur pour une correspondance de braquet est proscrit pour cette nouvelle année sportive.

CATEGORIES	BRAQUET MAXIMUM	DISTANCE MAXIMUM
Jeunes masculins et féminines moins de 10 ans et 11/12 ans	5, 60 m (40x16)	5 km 10 à 12 km
Jeunes masculins ou Féminines 13/14 ans	6,10 m (46x 16)	25 km
Jeunes Féminines 15/16 ans	Route : 7.01 m (52x16 ou 46 x 14)	40 km
Jeunes Masculins 15/16 ans	Route : 7,47 m (49 x 14) Piste : 7,01 m (46 x 14)	50 km

L'ensemble de la commission souhaite à l'ensemble du peloton UFOLEP une excellente année 2010.

Pour la commission de classification
Patrick CROMMELINCK